Accusée d’emploi fictif, Anne Hidalgo porte plainte. Le journaliste de Capital confirme ses accusations (Màj VIDEOS)

25/10/2017 à 22h25



Philippe Eliakim : «Anne Hildago, qui se veut l’icône de la probité, a obtenu pendant 2 ans un double salaire aux frais du contribuable»

— LCI, 25 octobre 2017, 21h03

Scandale. Selon le magazine Capital, “la pasionaria du vivre-ensemble s’est discrètement fait payer par le ministère du Travail pour un emploi imaginaire”.

— LCI, 25 octobre 2017, 17h00

Après des années de rumeurs, le magazine Capital accuse, documents à l’appui, la maire de Paris Anne Hidalgo d’avoir eu un emploi fictif. “Pendant plus de deux ans, la pasionaria parisienne de la citoyenneté et du vivre-ensemble s’est discrètement fait payer par le ministère du Travail pour un emploi imaginaire”, affirme le journal économique, ce mercredi.

“Après avoir été élue première adjointe de Bertrand Delanoë à la mairie de Paris en mars 2001, Anne Hidalgo a continué de se

faire payer pendant des mois par son administration d'origine, le ministère du Travail", poursuit-il. "En plus de ses indemnités d'élue réglées par la mairie – 5.575 puis 6.424 euros mensuels à partir d'octobre 2002, sans compter les défraiements –, elle percevait un salaire mensuel de 3.040 euros du ministère, auquel s'ajoutaient entre 1.000 et 2.000 euros de primes."

Jusqu'en avril 2002, Anne Hidalgo, inspectrice du travail en chef, était officiellement mise à disposition du cabinet de Marylise Lebranchu, ministre de la Justice, en tant que conseillère technique puis comme chargée de mission. Mais, en réalité, selon Capital, " elle ne participait jamais aux réunions de travail, elle n'avait même pas de bureau". Ou comme le résume un membre du cabinet, contacté par le journal : "C'était ce que l'on appelle un emploi fictif."

Lionel Jospin battu à la présidentielle, Anne Hidalgo doit réintégrer son poste à la direction régionale du travail d'Ile-de-France, mais "elle n'y met évidemment jamais les pieds", affirme encore le magazine économique. "Mais, selon nos informations, elle n'en continue pas moins de se faire verser son salaire. Ce qui constitue ni plus ni moins une rémunération pour emploi fictif."

Résultat : "En vingt-six mois d'emploi imaginaire, la pasionaria du vivre-ensemble et de la mobilisation citoyenne (qui n'a pas souhaité répondre à Capital) se sera mis dans la poche un peu plus de 100.000 euros. Si l'on défalque les 21.000 qu'elle a été contrainte de rembourser, l'addition pour le contribuable se monte à environ 80.000 euros", conclut Capital.

(…)

Article intégral de Capital avec documents scannés